

# TOUR DES PORTS DE LA MANCHE

ÉDITION 2024

## DOSSIER DE PRESSE



### RELATIONS MÉDIAS

Agitées du Bocage - Magalie

06 47 42 77 57

[media@agiteesdubocage.com](mailto:media@agiteesdubocage.com)

### YACHT CLUB DE GRANVILLE

Luc Berthillier, coordinateur général

06 15 08 96 59

[b2o.berthillier@gmail.com](mailto:b2o.berthillier@gmail.com)



# Le Département de la Manche,

partenaire du monde sportif

SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT POUR TOUS

Engagé pour la pratique sportive du plus grand nombre, le Département soutient les associations et les événements sportifs.



# UN TOUR INÉDIT EN 2024 !



L'édition 2024 du Tour des Ports de la Manche s'annonce exceptionnelle. Il est déjà possible de dire qu'elle sera inédite puisque le départ de l'épreuve sera donné depuis Jersey. Les concurrents auront ainsi la possibilité de se mettre en jambes en rejoignant l'île anglo-normande.

En revanche, ce qui ne change pas, c'est le très fort esprit de convivialité qui caractérise la course depuis son origine. Preuve en est le nombre important de participants qui viennent une première fois et souhaitant renouveler l'expérience.

Autre point fort du Tour des Ports de la Manche : il permet de découvrir la diversité des capacités d'accueil de notre territoire, tout en explorant la très grande variété des bassins d'évolution au large de nos côtes. Tout marin qui connaît la Manche l'affirmera avec vigueur : ici, on ne s'ennuie pas. Au nord, à l'ouest comme à l'est, les conditions météorologiques et de navigation peuvent varier très rapidement. Et il faut bien entendu prendre en considération les changements de marées.

Saint-Hélier à Jersey pour le départ, puis Granville, Barneville-Carteret, Saint-Peter-Port à Guernesey, Diélette, Cherbourg-en-Cotentin et arrivée finale à Saint-Vaast-la-Hougue : la centaine d'équipages et les quelque 650 marins vont bénéficier d'un terrain de jeu à la mesure de la renommée de la course.

Venus de tout le grand ouest de la France, et parfois même d'outre-Manche, ils se sont donnés rendez-vous du 7 au 12 juillet pour contribuer, une nouvelle fois, au succès de l'épreuve.

Le Département est heureux d'associer son nom à ce rendez-vous incontournable de la voile en France.

**Jean MORIN**

Président du Conseil Départemental de la Manche

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT 

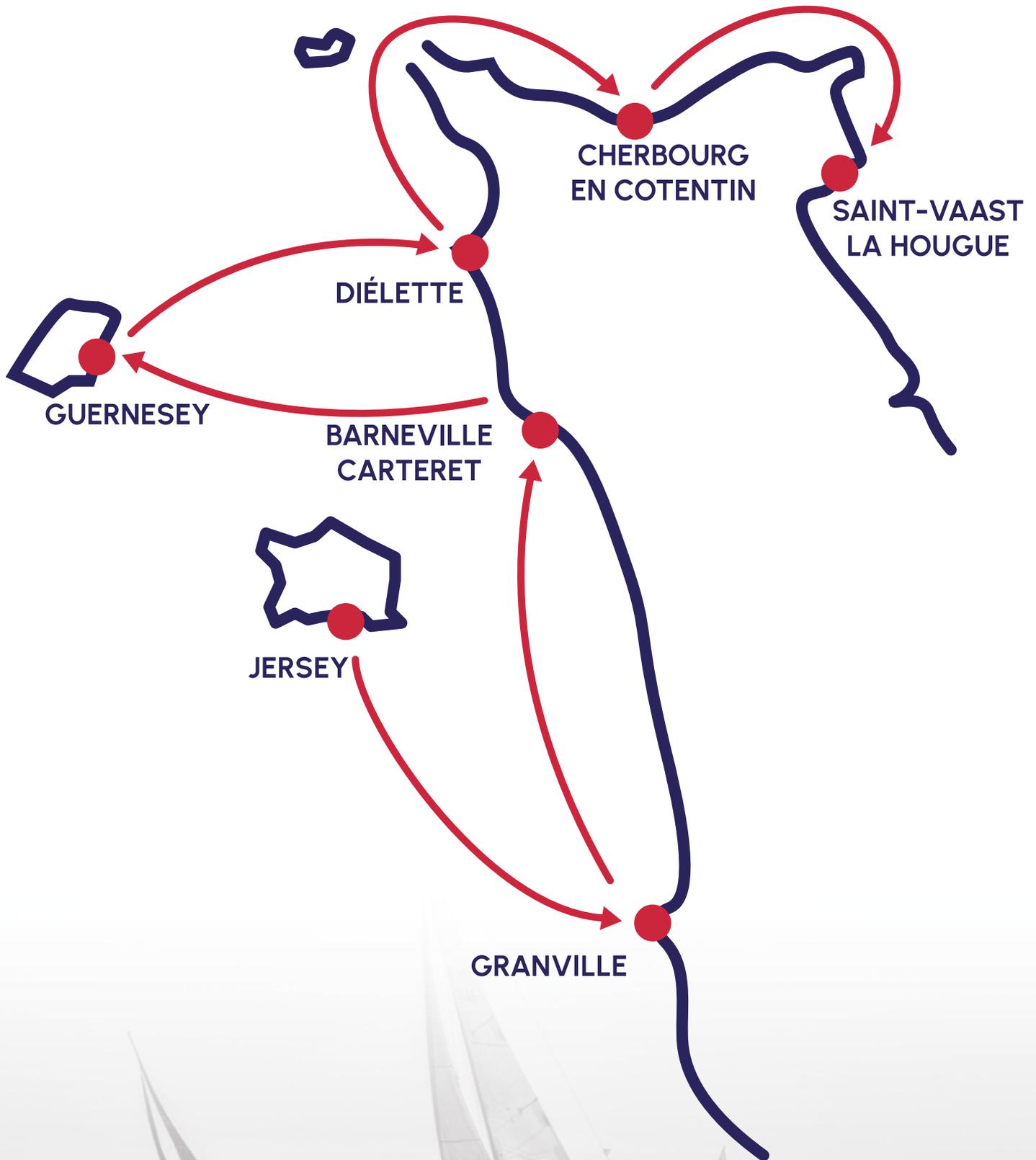
manche.fr



**YACHT CLUB  
DE GRANVILLE**

**tourdesports50.fr**

# PLAN DU TOUR



# PARTENAIRES

## ORGANISATION



## PARTENAIRES



# LA MANCHE

## DESTINATION MARITIME

La mer lui a donné son nom, l'océan régit son climat et, où que l'on se trouve sur le territoire, le rivage n'est jamais très loin... Cette presqu'île est comme une jetée de granit, brassée par la mer de tous côtés. Son littoral se distingue par la variété de ses 355 km de côtes préservées comme par ses conditions de navigation et son riche patrimoine maritime.

### Côtes préservées et ports équipés

Le littoral de la Manche offre une large palette de paysages séduisants. Falaises déchiquetées, dunes de sable fin, caps et havres, îles, ports et stations balnéaires le ponctuent ainsi, depuis la Baie des Veys et Utah Beach, jusqu'au Mont-Saint-Michel, en passant par le Nord Cotentin.

Si le littoral est sauvage et authentique, il n'en est pas moins équipé pour la plaisance. Avec ses 19 ports, le département de la Manche compte 6 899 places de plaisance dans des ports ou dans des zones de mouillages. Il représente ainsi à lui seul près de la moitié de la capacité d'accueil de la Normandie (14 164 places dans les ports ou zones de mouillages).

Réparti entre :

- 4 789 places dans les ports avec bassins
- 1 350 places dans les ports d'échouage dont 269 sur pontons
- 760 mouillages, hors des ports

### Des activités vivifiantes, une énergie marine

Grâce à son climat tempéré, la qualité et l'étendue de ses plages, l'orientation de ses côtes ou encore les caractéristiques du vent, la Manche est propice à la pratique d'activités nautiques et véliques, aussi nombreuses que variées : kayak de mer, kitesurf, plongée, aviron, wakeboard, voile, longe-côte, parapente... La Manche est aussi le théâtre des plus grandes marées d'Europe, de quoi ravir les pêcheurs à pied !

### Le tourisme balnéaire

Les stations balnéaires sont des ancrages où il fait bon séjourner. Leurs grandes plages de sable blond invitent à l'évasion et les restaurants tournés vers l'horizon, subliment poissons et fruits de mer. Les stations balnéaires telles que Agon-Coutainville ou Montmartin-sur-Mer et le secteur de la Côte des Isles, labellisés « Famille plus », proposent de nombreuses activités pour les enfants.

### Un héritage culturel

Enfin, la Manche est riche d'un patrimoine navigant et d'une grande tradition maritime où marins et pêcheurs, voiliers et voiles traditionnelles racontent l'histoire d'un territoire. Faire escale sur nos côtes, c'est l'occasion de plonger dans une histoire qui rallie les rivages. Héritage viking, bataille navale (La Hougue), campagnes de pêche de Terre-Neuve, épopée transatlantique, corsaires embusqués ou encore des côtes qui permettent le retour de la liberté en Europe en 1944 (Utah Beach)... tel est le passé dont est empreint notre littoral.

Les îles sont parties intégrantes de ce patrimoine maritime : Chausey et ses nombreux îlots, Tatihou et le Mont-Saint-Michel. Toutes proches, les îles Anglo-Normandes (Jersey, Guernesey, Serq et Aurigny) offrent un dépaysement assuré.

D'îles en îles, du plus petit port de France, Port Racine dans le Cotentin (Hague), aux ports de plaisance modernes multiservices ; de la pêche à pied, aux sports de glisse, la Manche et son riche littoral sauront ainsi attirer tous les amoureux de la mer.

En savoir plus sur la destination Manche : [manchetourisme.com](http://manchetourisme.com)



Latitude  
**Manche**  
AGENCE D'ATTRACTIVITÉ



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# UN FORMIDABLE DÉFI NAUTIQUE ET HUMAIN

Il y a les marins, les voiliers, les ports. Le goût de l'aventure, le goût des embruns, des virées de bord. Il y a le partage de l'effort, le partage de la fête, les retrouvailles après le sport.

Le Tour des Ports de la Manche est une régates organisée chaque année, au mois de juillet, qui relie différents ports de plaisance de la Manche.

Une course exceptionnelle qui compte parmi les grands rendez-vous nautiques de l'été, un bassin de navigation unique et un parcours fantastique où se retrouvent 100 équipages, 650 navigateurs, dans une ambiance hors du commun. C'est la plus grande course à la voile de Normandie et l'une des plus grandes courses croisières françaises.



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# PROGRAMME PAR VILLES ETAPES DU TOUR DES PORTS 2024

Les horaires ci-dessous sont communiqués en heure française.

## SAMEDI 6 JUILLET | ST HELIER (JERSEY)

De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 Chaîne d'inscription  
Toute la journée Contrôles de jauges et équipements  
19 h 30 Accueil officiels et Sponsors Jersey - Briefing  
20 h 00 Buffet des équipages

## DIMANCHE 7 JUILLET | JERSEY - GRANVILLE

À partir de 9 h 30 Sortie des bateaux du bassin  
10 h 30 Premier signal d'avertissement  
À partir de 18 h 45 Arrivées des bateaux à Granville  
à partir de 20 h 30 Remise des prix sur le car podium et buffet des équipages

## LUNDI 8 JUILLET | GRANVILLE - BARNEVILLE CARTERET

À partir de 9 h 30 Sortie des bateaux  
10 h 30 Premier signal d'avertissement  
À partir de 20 h 00 Arrivées des bateaux à Carteret  
Vers 21 h 00 Remise des prix sur le car podium et buffet avec animation musicale de «Radio Jumbo» de La Protection des Océans sur le port de Carteret.

## MARDI 9 JUILLET | CARTERET - GUERNESEY

À partir de 9 h 30 Sortie des bateaux  
11 h 00 Premier signal d'avertissement  
À partir de 18 h 30 Arrivée des bateaux à Guernesey  
Vers 20 h 0 Remise des prix

## MERCREDI 10 JUILLET | GUERNESEY - DIÉLETTE

9 h 00 Premier signal d'avertissement  
Vers 16 h 30 Arrivée des bateaux à Port-Diélette  
Vers 19 h 30 Remise des prix sur le car podium et traditionnel repas des équipages accompagné d'un concert (*groupe non communiqué*)

## JEUDI 11 JUILLET | DIÉLETTE - CHERBOURG

Vers 8 h 00 Sortie des bateaux  
9 h 00 Premier signal d'avertissement  
Vers 14 h 00 Arrivée des bateaux à Cherbourg  
Vers 19 h 30 (ou 21 h 00) Remise des prix sur le car podium et repas des équipages au sein du village de la Dhream Cup

## VENDREDI 12 JUILLET | CHERBOURG - ST VAAST LA HOUGUE

Vers 8 h 30 Sortie des bateaux  
9 h 30 Premier signal d'avertissement  
Vers 15 h 00 Arrivée des bateaux à Saint-Vaast La Hougue  
Vers 18 h 30 Remise des prix sur le car podium et repas des équipages



YACHT CLUB  
DE GRANVILLE

tourdesports50.fr

# JERSEY VILLE DÉPART

## SERVICES

### DOUANES

+44 (0) 1534 833 833

### SAUVETAGE

999 ou 112 ou VHF appel de détresse canal 16

**Gardes côtes de Jersey** : +44 (0) 1534 447 705

**MARINAS** +44 (0) 1534 447 730

**MANUTENTION** +44 (0) 1534 447 708

### PORT

Électricité, eau, téléphone, douches, sanitaires, ordures ménagères...

### VHF

#### Canal 14

Canal radio 82 .+ 44 (0) 1534 447 722

## CONTACTS UTILES

### CAPITAINERIE

+44 (0) 1534 447 730 ou+ 44 (0) 1534 447 708

Jersey Harbour Maritime House

La route du Port, Elizabeth, St Héliér, Jersey, JE11HB

### YACHT CLUB

St Héliér Yacht Club, South Pier, St Héliér JE2 3NB

+ 44 (0) 1534 721 307

### TOURIST INFORMATION CENTRE

LIBERATION STATION / BUS STATION

The Weighbridge, St Héliér

JERSEY JE2 3NG

+ 44 (0) 1534 859 000

### MAISON DE LA NORMANDIE ET DE LA MANCHE

71, Halkett Place, St Héliér, Jersey, JE2 4WG

+44 (0) 1534 280 110

info@maisondenormandie.com

maisondenormandie.com

### POLICE

+44 (0) 1534 612 612 ou 999

### HÔPITAL

+44 (0) 1534 442 125

## PROFESSIONNELS

### BOAT FAYRE <sup>LDT</sup> Produits détaxés

Albert Pier, St Helier, Jersey JE4 2QT, Jersey

+44 (0) 1534 888 852 | +44 (0) 7797 859 592



tourdesports50.fr

# GRANVILLE

## INFORMATIONS UTILES

### CAPITAINERIE

Terre-plein de l'Ecluse – 50400 GRANVILLE

### VHF

Port de Herel : Canal 9

### BUREAU DU PORT

Promenade du Docteur Lavat – CS 20439 – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 50 20 06

WEB : <https://ports-manche.com/ports/granville-herel>

## SERVICES

### BRIGADE GARDE CÔTE

Tél. 02 33 50 31 20

SNSM, tél. 02 33 61 26 51

### PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, ordures ménagères, carburants, pompe à eaux noires, WIFI

### MANUTENTIONS

Elévateurs de 12 tonnes et de 100 tonnes, grue de mâtage 500 kg (accès pro).

## CONTACTS UTILES

### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRANVILLE TERRE ET MER

Bureau d'information touristique de Granville, 2 rue Lecampion – 50400 GRANVILLE

Mail : [information@otgtm.fr](mailto:information@otgtm.fr)

WEB : <https://www.tourisme-granville-terre-mer.com>

### YACHT CLUB

Port de Herel – BP 317 – 50403 GRANVILLE – Tél. 02 33 50 04 25

Mail : [yachtclub.granville@gmail.com](mailto:yachtclub.granville@gmail.com)

WEB : <https://yachtclubgranville.com>

### CENTRE RÉGIONAL DE NAUTISME DE GRANVILLE (École de Voile)

tél. 02 33 91 22 60

Mail : [contact@crng.fr](mailto:contact@crng.fr)

WEB : <http://centre-regional-nautisme-granville.fr/>

### HÔPITAL

Tél. 02 33 91 50 00

## PROFESSIONNELS

### CHANTIER NAVAL DE HEREL ACCASTILLAGE DIFFUSION

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 69 20 00

### STL NAUTISME

Port du Herel – 50400 GRANVILLE, Tél.: 02 33 69 32 90

### VOILERIE GRANVILLAISE

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE. Tél. 02 33 50 62 28

### AXE SAIL

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

### TIROT

Mécanique marine Port de Herel – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 91 29 00



# BARNEVILLE CARTERET

## SERVICES

### BUREAU DU PORT

Promenade Barbey d'Auréville 50270 BARNEVILLE-CARTERET  
02 33 04 70 84  
portcarteret@ports-manche.fr  
ports-manche.com/ports/barneville-carteret

### VHF

Canal 9

### YACHT CLUB

02 33 52 60 73

### DOUANES

02 33 04 90 08

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER  
02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

### GRUTAGE

Carteret Marine  
02 33 01 20 01

### PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, carburants, ordures ménagères

## CONTACTS UTILES

### OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE DES ISLES

15 bis, Rue Guillaume le Conquérant 50270 BARNEVILLE CARTERET  
02 33 04 90 58  
tourisme@otdci.com  
tourisme.fr/1643/office-de-tourisme-barneville-carteret.htm

## PROFESSIONNELS

### CARTERET MARINE ACCASTILLAGE DIFFUSION

60, avenue de la République 50270 BARNEVILLE CARTERET  
02 33 01 20 01  
carteret-marine.fr

### CARTERET PLAISANCE

10 rue des quatre volontaires 50270 BARNEVILLE CARTERET



© L. Travert, ville de Barneville-Carteret



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# GUERNESEY

## SERVICES

### BUREAU DU PORT

P.O Box 631 st Julians Emplacement st Peter Port - GY1 3DL - Guernsey  
+44 01481 220 229  
[guide-du-port.com/port-de-guernsey/the-port/marina-and-facilites](http://guide-du-port.com/port-de-guernsey/the-port/marina-and-facilites)

### VHF

Canal M2/VHF 80

### YACHT CLUB

[club@gyc.org.gg](mailto:club@gyc.org.gg)

### DOUANES

+44 1481 221417

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER  
02 33 52 29 38  
VHF Canal 16 – mobile : 196

### PORT

Carburants, wi-fi, eau à disposition, Grue, Travel lift, Douches, WC, Laverie, sèche-linge, bac vaisselle

## CONTACTS UTILES

### OFFICE DU TOURISME DE GUERNSEY

FF47+RR3, North Esplanade, Guernsey GY1 2LQ, GUERNESEY  
+44 1481 223552  
[tourisme@otdci.com](mailto:tourisme@otdci.com)



© Samuel Sulaiman Guernsey

© Tony Brassell Guernsey



The ISLANDS of  
GUERNSEY

[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# PORT DIÉLETTE

## SERVICES

### PORT

Electricité et eau sur pontons, sanitaires, ordures ménagères, station carburants, wifi, pompe à eaux noires, potence de démâtage.

### MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, aire de carénage.

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER

02 33 52 29 38

VHF Canal 16 – mobile : 196

## CONTACTS UTILES

### BUREAU DU PORT VHF

CANAL 9

02 33 53 68 78

### OFFICE DU TOURISME DE LA HAGUE

32, rue centrale 50340 LES PIEUX

02 33 52 81 60

encotentin.fr

### CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE

2, rue du Grand Port – 50340 FLAMANVILLE

Tél. 02 33 52 61 82

WEB : <http://www.cndielette.com/>

## PROFESSIONNELS

### NORD WEST NORMANDIE MARINE

Port Diélette

02 33 08 30 47 | [contact@dielette-plaisance.com](mailto:contact@dielette-plaisance.com)

### VOILERIE DES ISLE

Port Diélette

06 87 96 35 91

### TAXIS

DUREL 02 33 53 23 24

THOMINE 02 33 52 41 57



# CHERBOURG-EN-COTENTIN

## SERVICES

### PORT CHANTEREYNE

BUREAU DU PORT  
02 33 87 65 70 | portchantereyne@cherbourg.fr  
portchantereyne.fr  
VHF Canal 9

### YACHT CLUB DE CHERBOURG

02 33 94 28 05 | yc-cherbourg@wanadoo.fr  
yc-cherbourg.com

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER  
02 33 52 29 38  
VHF Canal 16 – mobile : 196

### VIGIE DU HOMET

02 33 92 60 08  
VHF Canal 12

### PRESTATIONS

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, laverie, wifi, météo

### MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, grue de mâtage de 600 kg, carburants, ordures ménagères, pompage eaux grises et eaux noires, récupérateur huiles usées et pots de peinture, batteries, aires de carénage et cale de mise à l'eau.

## PROFESSIONNELS

Chantiers navals, accastillage, voileries, restaurants, hôtels,...

## CONTACTS UTILES

### AFFAIRES MARITIMES

Place Bruat 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
02 50 79 15 00

### OFFICE DE TOURISME CHERBOURG

14 quai Alexandre III 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
02 33 93 52 02  
encotentin.fr

### CAPITAINEURIE PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG

Gare transatlantique, quai de France  
02 33 20 41 25  
VHF CANAL 12



© J.-M. Enault, L. Travert



tourdesports50.fr

# SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

## VILLE ARRIVÉE

### INFORMATIONS UTILES

#### LE PORT

BUREAU DU PORT  
Place Auguste Contamine 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 23 61 00  
VHF CANAL 9  
saint-vaast@ports-manche.fr

#### PRESTATIONS

Eau et électricité sur les pontons, douches et sanitaires à la capitainerie, carburants, ordures ménagères, services divers

### SERVICES

#### OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

1, Place du Général De Gaulle 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 71 00 71  
saintvaast.fr/office\_de\_tourisme.aspx

#### ECOLE DE VOILE

CNEC 4 quai Commandant Paris 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 43 44 73  
centre-nautique-est-cotentin.fr

#### YACHT CLUB DE ST VAAST

6 quai du Commandant Paris 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 44 07 87  
ycsv-saintvaast.com

### PROFESSIONNELS

#### COTENTIN NAUTIC

5 rue de Réville 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 20 85 50

#### ST VAAST MARINE

1 chemin Couts 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 43 90 80

#### CHANTIER NAVAL BERNARD

4 Place du Général Leclerc 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
02 33 54 43 47



# AVIS DE COURSE

JERSEY > GRANVILLE / GRANVILLE > BARNEVILLE-CARTERET / BARNEVILLE-CARTERET > GUERNESEY / GUERNESEY > PORT DIÉLETTE / PORT DIÉLETTE > CHERBOURG-EN-COTENTIN / CHERBOURG-EN-COTENTIN > SAINT VAAST LA HOUGUE

La course est organisée par le YACHT CLUB de GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B2O. Le Conseil Départemental de la Manche, La région Normandie, les communautés de communes et les municipalités des villes-étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et aux accompagnateurs/trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es.

## 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 - 2024*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer entre légale du coucher du soleil et celle du lever de soleil.
- 1.4. les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 4. Sont obligatoires pour tous les bateaux, en plus de l'armement obligatoire pour les RSO catégorie 4 :
  - Des brassières de sauvetage + 150 N correspondant au nombre d'équipiers
  - Un moteur fixe ou hors-bord avec la quantité de carburant nécessaire pour permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins 4 nœuds est obligatoire.
  - Une VHF (fixe ou portable) avec ASN en état de marche en règle avec l'ANFR pour les bateaux français et avec l'autorité de télécommunication compétente pour les bateaux étrangers.
  - Un transpondeur AIS est fortement recommandé.
  - Un canot de survie, à jour de révision, adapté au nombre de personnes embarquées.
  - Des feux de navigation fixes en état de marche, ainsi qu'un jeu de feux de secours.
- 1.5. les règlements fédéraux
- 1.6. les règles contenues dans le guide Osiris Habitable 2024.
- 1.7. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard à la confirmation des inscriptions le samedi 6 juillet 2024.
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3. Une version provisoire pourra être mise en ligne dans les jours qui précèdent : <https://tourdesports50.fr/>

## 3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse : <https://tourdesports50.fr/>

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'épreuve est ouverte à
  - tous les bateaux des classes Osiris habitable B, C, D, R1, R2, R3, R 4 et L, (sous réserve de l'application de la règle 76.1 si le comité d'organisation, le comité de course ou le comité technique estime que le bateau a des caractéristiques qui ne lui permettent pas de participer en toute sécurité).
  - Le groupe net Osiris devra être supérieur ou égal à 8. **Le certificat Osiris devra être à jour avant la confirmation des inscriptions.**
  - Le tirant d'eau devra obligatoirement être inférieur ou égal à 2,50 m.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semihauturière de la Division 240.
  - L'équipage devra au minimum être constitué de deux personnes.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

## 4.2. Documents exigibles à l'inscription:

### 4.2.1 pour l'équipage :

- a. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile : Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ; pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions
  - d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, en conformité avec les prescriptions de leur autorité nationale.
- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

### d. **Un passeport national valide.**

### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription papier téléchargeable sur <https://tourdesports50.fr/wp-content/uploads/2022/11/Fiche-inscription-papier.pdf> et en l'envoyant, avec les droits requis, à : YACHT CLUB DE GRANVILLE – Rue des Isles – BP 317 – 50400 GRANVILLE, jusqu'au 2 JUILLET 2024, sous réserve des places disponibles.

4.6. Les bateaux peuvent s'inscrire et régler en ligne sur <https://tourdesports50.fr/>

4.7. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.8. Les inscriptions tardives seront acceptées, sous réserve des places disponibles (liste d'attente) moyennant une pénalité de 50 €.

4.9. Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 100 bateaux suivant l'ordre d'arrivée, les suivants seront classés sur liste d'attente supplémentaire.

4.10. Pour que l'inscription soit complète, un chèque de caution de 300 € ou 300 £ (cagnards, flammes, pavillons...) libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville est à joindre à l'inscription.

## 5. DROITS À PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

### Droits d'inscription réglés avant le 5 juin

**65 € par personne avec un minimum de 195 €/ bateau**

### Droits d'inscriptions du 6 JUIN au 2 JUILLET

**75 € par personne avec un minimum de 225 €/ bateau**

5.2. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau. Ils sont payables par chèque bancaire, carte bancaire, Paypal ou virement bancaire (**IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7000 1032 9210 3063 012 - BIC: CCBPFRPPNAN**)

## 6. PUBLICITÉ

6.1. [DP] [NP] Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards que les concurrents sont tenus d'installer.

## 7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription : A ST HELIER (Jersey) : Le 6 juillet de 09 :30 à 12 :30 et de 14 :30 à 19 :00

7.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Le Samedi 6 juillet, toute la journée, le dimanche 7 juillet de

7.3. 07 h30 à 9 h, et à tout moment pendant l'épreuve, avant, pendant et après les courses

7.4. Jours de course (Ce programme est indicatif et susceptible d'être modifié).

Dimanche 7 juillet

Jersey > Granville

Lundi 8 juillet

Granville > Barneville-Carteret

Mardi 9 juillet

Carteret > Guernesey

Mercredi 10 juillet

Guernesey > Port-Diélette

Jeudi 11 juillet

Diélette > Cherbourg

Vendredi 12 juillet

Cherbourg > Saint-Vaast La Hougue

7.5. L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10 h 00.

## 8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un **certificat jauge Osiris valide.**

8.2. [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du Samedi 6 juillet à partir de 10 h 00.

8.3. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtiers, côtiers de nuit possibles ou parcours construits. Un coefficient de 1 sera attribué pour toutes les courses.

## 10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La règle 44 s'appliquera.

## 11. CLASSEMENTS

- 11.1. Le système de classement est le suivant : points attribués « a minima » selon la règle de l'annexe A 4. Les classements seront effectués en temps compensé (système temps sur temps). La flotte sera divisée en plusieurs flottes. Il y aura un classement par flotte. La répartition des flottes sera précisée sur les instructions de courses.
- 11.2. Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 11.3.
  - a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - b) A partir de 7 courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 11.4. La règle A5.3 s'applique.
- 11.5. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## 12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés et autorisés par le comité d'organisation.

## 13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 14. PLACES DE PORT - FESTIVITES

[DP] [NP] Les bateaux doivent respecter les places qui leur ont été attribuées par les autorités portuaires. Les places de port sont gratuites à St Hélier du Jeudi 4 Juillet au jour du départ sous réserve de déclaration préalable au bureau du port, (avec un tarif préférentiel à compter du 1<sup>er</sup> juillet) et dans chacun des ports étapes aux escales, ainsi qu'à St Vaast La Hougue jusqu'au matin du 14 juillet.

## 15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 16. PROTECTION DES DONNÉES

- 16.1. Droit à l'image et à l'apparence :** en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2. Utilisation des données personnelles des participants :** en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 18. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers du classement général pour chaque flotte, et quelques lots pourront être attribués par tirage au sort ou sur des thèmes particuliers. Des prix spéciaux pourront être remis aux classements d'étapes.

## 19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le YACHT CLUB DE GRANVILLE – BP 317 – 50400 GRANVILLE

Téléphone : +33 (0)233 500 425

Mail : [yachtclub.granville@gmail.com](mailto:yachtclub.granville@gmail.com)

Web : <https://yachtclubgranville.com> <https://tourdesports50.fr>

# ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

## FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 Translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages) :

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (Changes to prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

